

Le Snsr de la Nouvelle Aquitaine réuni le 13 novembre 2017 demande une meilleure information de la part de la région concernant les réunions qu'elle organise et les politiques culturelles qu'elle imagine et il propose :

- une co-construction véritable de la politique culturelle du conseil régional de la Nouvelle Aquitaine avec les différents acteurs culturels, les élus et les services de la région (le Snsr souligne qu'il n'y a eu jusqu'à présent aucune consultation et co-construction concernant par exemple le bilan et le rôle des 3 agences culturelles de la Région).
- Des moyens humains supplémentaires dans les services de la région afin de mener à bien la co-construction, la concertation avec les partenaires dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Culture.
- Une continuation du travail et de la méthode enclenchés lors du Coreps du 9 novembre à Poitiers. A savoir, la présentation d'un canevas d'une politique culturelle spécifique (pour ex ce 9 novembre: la nouvelle politique concernant l'aide aux compagnies) sur lequel oeuvrent les services de la région, puis une co-construction avec les acteurs culturels à partir de cette base sur 2 à 3 réunions (avec une alternance entre des réunions plus resserrées (Coreps) et plus ouvertes (CTC)). Pour aboutir en final sur un texte qui soit construit et approuvé largement.

Concernant la réunion du Coreps du 9 novembre, le Snsr régional propose :

- Que le vote concernant la nouvelle politique pour les compagnies (prévu en décembre) soit repoussé afin de donner le temps à la co-construction et à la concertation.
- Qu'un comité d'évaluation et de pilotage soit fondé et intervienne activement dans la définition des critères, des dispositifs, de la méthodologie d'instruction, des études ... avec la région, la drac, les départements, les lieux, les compagnies, les syndicats, les réseaux, les fédérations d'éducation populaires... Pour que la co-construction, l'évaluation des politiques publiques soient effectives sur le moyen et le long terme.

En ce qui concerne la première mouture de la nouvelle politique d'aide aux compagnies présentée lors de la réunion du Coreps du 9 novembre, les membres du Snsr proposent et suggèrent :

- Que l'étape 3 devienne un préalable pour présenter une demande. La demande prendrait en compte: le niveau de structuration, le projet artistique, la circulation des oeuvres, le volume de l'emploi, le projet culturel. Que le mot territoire ne soit pas obligatoirement lié avec artistique et culturel (certaines compagnies n'ont qu'un but artistique par exemple).
- Que le tableau de la page 16 soit revu en détail et explicité, que les critères et leurs évaluations financières fassent l'objet de discussion avec les acteurs culturels, que le «volume d'affaires (?) ne soit pas le seul indicateur du calcul de l'aide au fonctionnement.

Le SNSP salue le travail effectué par les techniciens de la Région et souhaite que la concertation aboutisse à des dispositifs équitables et partagés. En extrapolant, il invite la Région, dans l'élaboration du projet de dispositif pour les lieux, d'être déjà attentifs aux petits lieux, aux territoires ruraux et à la question des festivals.